

## SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2019

### SUBVENTION BOULANGERIE

Le Maire informe l'assemblée des difficultés rencontrées par le boulanger local suite à son accident de voiture et de l'intention de plusieurs communes de lui accorder une aide financière exceptionnelle. En contrepartie, la boulangerie devra signer une convention avec les communes s'engageant à continuer les tournées dans les villages et une attestation du comptable concernant la situation de l'entreprise.

Le Conseil Municipal

- décide d'accorder une subvention de 600 € à la boulangerie Demessemacker,
- autorise le maire à signer la convention (annexée) entre les communes et la boulangerie Demessemacker.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2018

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	161 678.63	213 079.53
Investissement	111 346.31	83 587.79
Report N-1 Investissement	11 313.48	
Report N-1 Fonctionnement		291 795.15
Reste à réaliser Investissement à reporter en N+1	0	0
<b>Résultat cumulé Investissement</b>	<b>122 659.79</b>	<b>83 587.79</b>
<b>Résultat cumulé Fonctionnement</b>	<b>161 678.63</b>	<b>504 874.68</b>
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>284 338.42</b>	<b>588 462.47</b>

### COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget 2018, le détail des dépenses et recettes, le Compte de Gestion dressé par le Receveur,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun figurant au bilan de l'exercice précédent,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2018,

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif 2018,  
Décide sur proposition du Maire, d'affecter au Budget de l'exercice 2019 le résultat comme suit :

<i>Reports</i>	
Pour rappel : <b>Déficit</b> reporté de la section d'Investissement de l'année antérieure	11 313.48
Pour rappel : <b>Excédent</b> reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	291 795.15
<i>Soldes d'exécution</i>	
Déficit de la section d'investissement	27 758.52
Excédent de la section de fonctionnement	51 400.90
Restes à réaliser	0
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à	39 072.00
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé de l'année</b>	<b>39 072.00</b>
<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté pour l'année suivante</b>	<b>304 124.05</b>

## TAUX D'IMPOSITION 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition 2019 comme suit :

-	<b>Taxe d'habitation :</b>	<b>13.22 %</b>
-	<b>Taxe Foncière (bâti) :</b>	<b>19.52 %</b>
-	<b>Taxe Foncière (non bâti) :</b>	<b>11.51 %</b>

## BUDGET 2019

Le Conseil Municipal, approuve le Budget Primitif 2019 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	488 140.05	488 140.05
INVESTISSEMENT	472 232.00	472 232.00

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide de verser aux associations qui en feront la demande, une subvention de 20 €/an par licencié du village, limité à un club par licencié et sur présentation de ladite licence.

## ELECTIONS EUROPEENNES

Elles auront lieu le 26 mai jusqu'à 20h00

## BOUCLES DE LA MARNE

La course passera le 26 mai, certaines personnes seront sollicitées pour assurer la sécurité lors du passage des vélos.

## TER

Suite à la prévision de suppression de l'arrêt du TER en gare de St Hilaire, le Maire informe être intervenu afin d'évoquer son désaccord même si une navette bus serait mise en place pour emmener les voyageurs jusque Mourmelon-le-Petit.